



Fédération des associations d'étudiantes de l'Université de Lausanne

Charte pour l'égalité

Afin de garantir la tolérance et le respect, gages d'un rapport harmonieux entre les membres de la communauté universitaire, la FAE s'engage à :

- Assurer une totale égalité de droits, de traitements et d'égard entre les personnes, et ce indifféremment :
 - Du genre
 - De l'origine
 - De la religion (croyance et signes extérieurs)
 - De la situation socio-économique
 - Des choix politiques
 - De l'âge
 - De l'orientation sexuelle
 - De l'aspect et de la condition physique
 - De handicaps physiques ou psychiques
 - Du mode de vie (alimentation, pratiques diverses, etc...)

Cet engagement, dans le contexte universitaire, implique également le respect :

- Entre les corps universitaires
 - Des choix d'études et de Facultés.
- Utiliser un langage épicène dans tous les documents et dans tous les moyens communicationnels, selon la norme suivante : étudiant-e-s
 - Promouvoir l'égalité par des actions diverses et variées.
 - Prendre les mesures jugées nécessaires face aux problèmes de discrimination lorsqu'ils se présentent.

La FAE encourage fortement tou-te-s les membres de la communauté universitaire, individus, organes et associations à la suivre dans cet effort.